

beaucoup de bonne volonté. La pire chose que puissent faire les Canadiens serait de réagir trop vivement aux mouvements sociaux qui ont cours dans les Antilles. Nous devons garder une ligne de conduite positive vis-à-vis de ces problèmes. Ne nous laissons pas trop émouvoir par certaines manifestations contre nos compagnies et nos gouvernements, car elles seront de courte durée si nous savons agir de façon positive envers ces gens et améliorer et resserrer nos relations avec eux.

Même si la situation a empiré quelque peu depuis 1966, elle s'est améliorée par certains côtés. Nous avons conclu l'an dernier un accord aérien bilatéral avec Trinidad et Tobago et la Jamaïque. L'aide canadienne au développement a été mise à profit grâce à une affectation de 24 millions de dollars. La Banque de développement des Antilles, dont le Canada est un membre étranger, a été officiellement établie. On a prolongé la réduction des prix du sucre en 1971 et établi un fonds de développement agricole de sept millions de dollars. Voilà quelques-uns des avantages enregistrés en 1971.

En terminant, je félicite le député de Hillsborough (M. Macquarrie) de ses efforts soutenus pour améliorer nos relations avec les pays du Commonwealth dans les Antilles. Plusieurs députés de ce côté-ci de la Chambre l'appuient pleinement.

**M. Doug Rowland (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, je serai bref. Tout comme le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), je félicite le député d'Hillsborough (M. Macquarrie) de son projet de résolution.

Je voudrais traiter de deux aspects de nos relations spéciales avec les Antilles, grâce à une langue commune et à une affinité culturelle profonde. Pour le Canada, c'est un endroit idéal pour collaborer étroitement avec les gouvernements de la région, appliquer des politiques particulières qui pourraient servir ensuite dans nos relations avec d'autres pays. Cela semble peut-être un peu compliqué, mais je vais revenir là-dessus et donner plus de précisions.

Tout pays développé qui tente d'établir des relations avec les pays en voie de développement et, en même temps, leur offre une aide économique au moyen de fonds publics et de capital privé risque, comme nous l'avons vu aux Antilles, d'être accusé de promouvoir des politiques néo-impérialistes. Étant donné les affinités particulières entre les Antilles et le Canada, les Antilles constituent pour le Canada un endroit idéal où mettre à l'essai les moyens d'éviter ce problème, étant donné surtout que, au cours des années, notre gouvernement s'est engagé à accroître son aide à l'étranger.

Ne pourrions-nous pas profiter de nos rapports particuliers avec les Antilles, pour essayer, en consultant leurs gouvernements, de mettre au point des façons de leur procurer l'aide dont elles ont besoin sans nous exposer à des accusations de néo-impérialisme? Ne pourrions-nous pas élaborer des méthodes grâce auxquelles les investissements privés des Canadiens dans les Antilles respecteraient les critères d'un développement économique indépendant et d'un contrôle sur leur économie que les Antilles souhaitent exercer? Bref, ne pourrions-nous faire un effort spécial pour résoudre ce problème de façon satisfaisante, afin d'établir des formules applicables par la suite?

[M. Allmand.]

Deuxièmement, je voudrais signaler à la Chambre un domaine où nous pourrions réussir à mener à bonne fin un projet-pilote, de concert avec les pays antillais membres du Commonwealth. Je songe à l'immigration. Les deux députés qui ont parlé avant moi ont mentionné le problème de l'immigration. Nous tendons à attirer l'élite des pays en voie de développement en accueillant dans notre pays leurs sujets instruits. De cette façon, nous portons un dur coup sur le plan économique au pays qui a dépensé pour éduquer ces gens au point qu'ils peuvent remplir les conditions de nos lois de l'immigration. D'autre part, nous aidons très peu ces pays à résoudre les nombreux problèmes que pose leur main-d'œuvre en grande partie non qualifiée.

De concert avec les gouvernements des Antilles, nous pourrions mettre au point un projet-pilote selon lequel le Canada s'engagerait à admettre un certain nombre de personnes ne répondant pas aux strictes exigences de nos lois d'immigration. Il serait nettement entendu que notre gouvernement fournirait la formation et l'éducation nécessaires à ceux qui veulent s'installer chez nous. Je ne parle pas d'un programme d'immigration massive. Je songe simplement à un programme viable qui pourrait s'appliquer dans les Antilles, où nous trouvons tant d'affinités culturelles et linguistiques, et qui pourraient peut-être servir d'exemple ailleurs dans le monde.

Je n'ai pas exposé ces propositions en détail, mais elles sont conformes aux suggestions que renferme le projet de résolution du député de Hillsborough. J'espère que quel que député du gouvernement trouvera le temps d'examiner ces propositions et de voir comment le programme que j'ai esquissé pourrait s'appliquer dans la pratique pour être acceptable.

**M. James Hugh Faulkner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je serai bref car je crois que trois autres députés désirent parler. On a prononcé trois excellents discours sur cette importante résolution. Je suis d'accord avec de nombreux points soulevés par le député de Hillsborough (M. Macquarrie). Dans son discours, parmi les très nombreux points importants qu'il a évoqués, comme à son habitude, il a traité de trois sujets précis.

Une de ses suggestions, appuyée par le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) est fondamentalement excellente. Rien ne doit nous empêcher d'entretenir d'étroites relations à cause d'événements déplaisants qui se sont produits à Montréal ou de difficultés rencontrées par des Canadiens ou des institutions canadiennes dans les pays du Commonwealth des Antilles. Il s'agit fréquemment de difficultés à court terme provoquées par des problèmes de développement et par les relations entre pays industrialisés et pays en voie de développement. C'est un point important.

Le député de Hillsborough a déclaré qu'il ne fallait pas nous laisser influencer par de mauvais conseillers selon lesquels charité bien ordonnée commence par soi-même. Selon lui, il ne s'agit pas d'un acte de charité. Les rapports entre pays industrialisés et pays en voie de développement sont avantageux à bien des égards. Quant aux programmes d'aide, ils font partie d'un processus qui aide autant les pays industrialisés que les pays en voie de développement, surtout à se créer des débouchés.